



Autoroute Castres-Toulouse Concertation sur les fuseaux de 300 m

**Réunion complémentaire à Maurens-Scopont
mardi 5 avril 2011**

Compte rendu

Préambule :

La réunion a été organisée à la demande de la municipalité de Maurens-Scopont. Elle s'est déroulée en présence de M. Claude REILHES, maire de Maurens-Scopont, de M. THOMAS, adjoint au maire, de M. SEMENOU, président du conseil syndical d'irrigation, de M. VIGNAU et de M. DUVAL, conseillers municipaux, de M. Alexis REILHES, délégué de la chambre d'agriculture, de Mme REGUS, propriétaire de la propriété d'En Bordes, de M. ATHANASE de la DREAL Midi-Pyrénées et de M. AUDINOS du bureau d'étude EGIS.

Compte rendu :

M. ATHANASE entame la réunion en rappelant que deux rencontres ont déjà eu lieu en présence du maire de Maurens-Scopont au sujet des secteurs 2 et 3, ainsi qu'une réunion début mars à la demande des élus. Il rappelle ensuite les différents fuseaux présentés sur ce secteur avec notamment les contraintes relatives au fuseau pressenti 2P à savoir sa présence en zone inondable et son impact sur la ferme d'En Bouyssou et sur le château de Maurens-Scopont. Il rappelle l'opposition des élus de Maurens-Scopont pour le fuseau nord (2C).

Dans le but de répondre à la double demande des élus de s'éloigner au maximum de Maurens-Scopont et d'éviter la ferme d'En Bouyssou, M. AUDINOS présente un nouveau fuseau, variante du 2P, plus au sud. Il rajoute que ce fuseau plus au sud est intéressant car il s'éloigne de la zone inondable et s'affranchit de la zone d'étranglement de la RD 42 et de la RD 826. Le fuseau présente des contraintes car il traverse à deux reprises le Girou et aussi Le Peyrencou, ce qui nécessite des ouvrages d'art importants. Il décrit ensuite en détail le parcours du tracé sud : celui-ci franchirait le Girou au sud de En Benech, passerait entre La Maynade et Maynadel en évitant le siège d'exploitation agricole. Ce fuseau passerait ensuite à flanc de coteau en limite communale, en évitant le bois Galenc et la ferme-restaurant d'En Buissou. Dans cette partie à flanc de coteau, l'autoroute serait en fort déblai ce qui diminuerait significativement son impact visuel et sonore. Enfin, le fuseau se raccorde au contournement nord de Cuq-Toulza en passant entre En Bardes et Mazies sur la commune de Cambon-les-Lavaur. Ce fuseau présente l'avantage, par rapport au fuseau 2P, d'éviter le siège d'exploitation agricole et la ferme-restaurant, et de s'éloigner du château de Scopont et de son périmètre de protection. Il permet aussi de s'éloigner en partie de la zone inondable du Girou. Ce fuseau se rapproche tout de même de certaines habitations, nécessite de rétablir la route menant au Faget, et condamne une partie de l'alignement de platanes centenaires le long de la RD826.

La deuxième partie de la réunion concerne le fuseau 2C, qui passe au nord du Girou et traverse le hameau des Clauzolles sur la commune de Maurens-Scopont. M AUDINOS indique que ce fuseau s'affranchit de toutes les contraintes de franchissement du Girou mais qu'il a un impact important sur les habitations et sur l'espace agricole.

Face à cette alternative, plusieurs thèmes ont été abordés :

Tout d'abord, l'impact du fuseau nord sur le foncier bâti et agricole.

Le maire précise que le hameau des Clauzolles serait coupé par le tracé, ce qu'il trouve inacceptable car une vingtaine d'habitants seraient impactés (3 maisons + 2 maisons neuves ainsi que la maison de M. THOMAS) et ne conçoit pas que des personnes qui sont nées ici puissent être expropriées du jour au lendemain. M. AUDINOS et M. ATHANASE répondent qu'il est possible de reloger ces personnes. Les expropriations concernent les habitations situées dans l'emprise de l'autoroute et celles dont les coûts de protection contre le bruit sont trop importants. Pour déterminer l'impact du bruit sur les habitations, il existe des seuils au-dessus desquels des solutions sont mises en place allant jusqu'à l'expropriation.

M. ATHANASE ajoute que certaines personnes préféreront peut-être être expropriées que de se retrouver à proximité immédiate de l'autoroute avec toutes les contraintes que cela implique ; ce dont doute le maire de Maurens-Scopont.

M. DUVAL intervient en disant qu'il ne faut pas prendre en compte uniquement les enjeux financiers et qu'il n'est pas acceptable de traverser le hameau sous prétexte que cela est moins cher. Il ajoute que « l'Etat est au service des citoyens et non l'inverse » et demande à ce qu'un effort financier soit fait pour passer au sud (par le Faget).

Mme REGUS aborde ensuite le cas de sa demeure (En Bordes) construite en 1777 qui serait impactée par les deux fuseaux et demande s'il est possible de décaler un peu le fuseau 2C, qui rase sa propriété d'En Bordes. M. AUDINOS répond que le tracé est géométrique et qu'il ne faut pas se fier à la « pointe » qui touche sa propriété. La bande qui sera déclarée d'utilité publique fait 300m de largeur et le concessionnaire devra inscrire le tracé dans cette bande. Le tracé dit de référence qui fera l'objet d'une concertation début 2012, pourra être modifié par le concessionnaire, en restant dans la bande DUP, au regard des études qui seront faites en aval.

Mme REGUS demande si des indemnités seront prévues pour dédommager la perte de valeur de sa propriété, question à laquelle M. AUDINOS répond négativement.

La question des deux entreprises des Clauzolles impactées par le fuseau (les serres et l'entreprise de maçonnerie) est évoquée par le maire de Maurens-Scopont. M. ATHANASE et M. AUDINOS interviennent en précisant que la relocalisation des activités économiques est possible et que la totalité des pertes occasionnées par la délocalisation de ces entreprises serait prise en charge.

M. SEMENOU exprime ensuite ses inquiétudes liées au passage du fuseau sur les terres agricoles et sur les terrains irrigués dans la mesure où la commune vient de reprendre en main le réseau d'irrigation. Il s'indigne du fait que 5 exploitations agricoles seraient impactées dont certaines tenues par de jeunes agriculteurs considérés par les élus comme l'avenir des exploitations.

M. ATHANASE précise que les chambres d'agriculture du Tarn et de la Haute-Garonne mèneront des études sur l'impact de l'autoroute sur les parcelles exploitées. Si cet impact est fort, elles étudieront le fonctionnement des exploitations et proposeront des mesures d'atténuation.

L'échangeur :

M. AUDINOS aborde ensuite la question de la zone d'échange qui répond à la recherche d'une connexion entre l'autoroute et la voirie locale. L'autoroute contournerait la RN 126 par le nord et relierait la gare de péage via un giratoire au niveau du carrefour RD826 / RN126.

M. THOMAS et M. SEMENOU rebondissent en demandant s'il est nécessaire que la gare de péage soit aussi grande. Question à laquelle M. AUDINOS répond en précisant que des contraintes techniques obligent à se limiter à 1 ou 1,5% de pente et que la zone d'échange fera entre 800 et 900 mètres par 150 mètres de large.

M. ATHANASE ajoute que l'échangeur est bénéfique pour les activités économiques de la commune, l'échangeur jouant un rôle de vitrine et d'accès direct à un réseau de qualité. Ce qui rend perplexes les élus de la commune, peu favorables à l'installation de l'échangeur dans leur commune.

Le maire demande s'il est possible de reculer cette zone d'échange dans la zone inondable. M. SEMENOU ajoute que la gare de péage implique la perte de 11 hectares de surface. M. AUDINOS précise que les contraintes d'un échangeur en zone inondable sont fortes du fait de la taille de l'aménagement. Ces contraintes sont la nécessaire transparence hydraulique de l'infrastructure pour limiter l'exhaussement mais aussi la valeur écologique du Girou du fait de la présence d'espèces sensibles et de son rôle de couloir écologique. Les élus cherchent à savoir s'il est possible de déplacer la zone d'échange. M. ATHANASE répond que l'emplacement de la zone d'échange résultera d'une discussion entre le maître d'ouvrage et les acteurs locaux et que le raccordement au carrefour RD826 / RN126 apparaît aujourd'hui cohérent. D'autre part, il souligne que cet échangeur situé à mi-parcours entre Toulouse et Castres pourrait accueillir une aire d'autoroute.

M. THOMAS se montre moins réfractaire au passage de l'autoroute. Il souhaiterait qu'elle soit réalisée de façon la plus intelligente possible et que soit étudiée la possibilité d'ouvrir l'aire d'autoroute sur le château.

Les enjeux environnementaux :

Les enjeux environnementaux liés au franchissement du Girou ont pris une place importante tout au long de cette réunion.

Face à l'incompréhension des élus de voir privilégiés les intérêts environnementaux aux intérêts humains,

M. ATHANASE répond que le Girou a une fonction importante, il agit en véritable corridor écologique. Il précise également que le cadre réglementaire a fortement évolué, qu'il n'est pas possible de passer outre et que cela impose donc de fortes contraintes.

Conclusion :

Le maire cherche ensuite à se renseigner sur les critères de choix du fuseau.

M. ATHANASE explique que plusieurs critères sont pris en compte et dépendent des éléments recueillis lors de la concertation, des études et des discussions avec les élus. Il résume en disant que le fuseau le plus au sud, variante du 2P, est intéressant car il s'affranchit partiellement de la zone inondable mais qu'il y aura des contraintes d'acceptation locale de la part du Faget et de Loubens-Lauragais. La variante nord est également intéressante car elle s'affranchit totalement de la contrainte hydraulique et qu'il est possible de régler la délocalisation des bâtis et des activités économiques et agricoles.

M. SEMENOU demande ensuite quand sera prise la décision du fuseau.

M. ATHANASE précise qu'une nouvelle réunion du comité de suivi auquel sera présenté le bilan de la concertation est prévue. La décision sera prise par le préfet de région. Une fois le fuseau choisi, une enquête publique sera mise en place à l'automne 2012. Il s'en suivra la déclaration d'utilité publique par décret en conseil d'État.

M. THOMAS indique que si le fuseau 2C devait être retenu, celui-ci devrait être situé au plus près de la RN126 et si possible au sud de celle-ci afin de limiter l'impact sur les Clauzolles. Il ajoute que le hameau d'En Baudet ne devrait pas être évité car l'enclavement entre la RN126 et l'autoroute serait pire. Les élus manifestent leur accord.

Pour conclure, le maire rappelle qu'à aucun moment la commune n'a demandé l'échangeur, il insiste sur le fait que leur préférence va au fuseau sud car c'est celui qui, selon lui, pénalisera le moins de personnes.